



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécofax : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 03/02/2022
Date d'affichage de la convocation : 03/02/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 10/02/2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le **11 FEV. 2022**
ID : 033-213301435-20220210-2022_021-DE

Délibération n° 2022-021
Judi 10 février 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois février deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Isabelle BERNADET - Hélène BURESI - Benoit DULAU - Corinne JEANDONNET – Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Vincent TRISTRAM
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Hélène BURESI

DELIBERATION PORTANT LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTE DE TRAVAUX POUR LA REMISE EN CONFORMITE DE LA VOIRIE COMMUNALE A LA SUITE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO

Vu la délibération n°2022-14 portant participation financière du SIAEPA Cubzadais Fronsadais pour la mise en conformité de la voirie communale à la suite des travaux d'extension de la station d'épuration de Porto;
Vu la Commission Finances du 11 janvier 2022 ;
Vu la nécessité aujourd'hui de mettre en conformité la voirie communale au niveau de la station d'épuration de Porto après les fortes dégradations engendrées par les travaux et le passage fréquent de poids lourds ;

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Sur l'exercice budgétaire 2022, la commission Finances a fléchi une dépense d'investissement pour la réalisation d'un programme de voirie pour la rénovation de la voirie située rue de la redoute, Chemin de Terrefort et à l'impasse du Pont biais. Ces travaux consistent à la remise en conformité du tablier routier, à la refaction et préparation à l'enfouissement des réseaux, à la mise en place de bordures et d'entrées charrières.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un marché à procédure adaptée étant supérieurs à 90 000,00€ mais inférieurs aux seuils européens. Cette procédure adaptée est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique.

Les travaux de mise en conformité sont programmés sur l'exercice 2022 pour une réalisation effective sur la période estivale. Afin de pouvoir lancer cette consultation, il convient d'admettre les éléments essentiels de cette dernière qui seront intégrés au règlement de la consultation.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

11 FEV. 2022 SLO

ID : 033-213301435-20220210-2022_021-DE

En effet, lors du lancement de la consultation le marché devra comporter les éléments suivants :

- Visite sur site obligatoire,
- Dossier de candidature complet mentionnant les capacités techniques et financières adaptées à la réalisation du chantier,
- Un planning prévisionnel de la réalisation des travaux et des solutions mis en place pour limiter l'impact pour les administrés limitrophes au chantier et à la circulation,
- Une offre de prix comportant l'offre de base au regard du DPGF ajustée par des propositions techniques de l'entreprise permettant de répondre aux exigences du cahier des charges avec des plus ou moins-values sur les travaux demandés,
- Une invitation à négocier sur la partie financière et technique.

Les critères de la consultation sont les suivants :

Critère Visite du site	5,00%
Critère Prix	45,00%
Critères Techniques	50,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour la remise en conformité des voies indiquées dans le cadre des travaux d'extension de la station d'épuration de Porto,
- **ADOpte** les critères de la consultation pour lancer le marché,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Alain TABONE

